



Préavis n°03/19 au Conseil communal

Crédit d'étude
Caserne du feu du SDIS Etraz-Région

Délégué municipal :
- M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

Aubonne, le 22 janvier 2019

TABLE DES MATIERES

1.	Résumé du projet.....	3
2.	Objectifs de la Municipalité.....	3
3.	Moyens.....	3
4.	Situation actuelle.....	3
5.	Situation future.....	3
6.	Objectif du préavis.....	3
7.	Plan des investissements 2019-2023.....	4
8.	Financement.....	4
9.	Amortissement.....	4
10.	Plafond d'emprunt.....	4
11.	Crédits en cours.....	5
12.	Impact sur le compte de fonctionnement.....	5
13.	Conclusions.....	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Résumé du projet

Le but du projet est l'étude jusqu'à la mise à l'enquête publique de la nouvelle caserne du feu à Chétry. Ce projet correspond aux attentes du SDIS Etraz-Région.

2. Objectifs de la Municipalité

Le premier objectif vise à répondre à l'attente du SDIS. En effet, le Grand Conseil a accepté la nouvelle loi de défense incendie (LDIS) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Tous les SDIS se sont réorganisés et, en particulier, le « SDIS Etraz-Région » qui couvre 29 communes comprenant quelque 31'000 habitants. Des deux grandes casernes nécessaires, celle d'Aubonne sera la plus importante à cause, en particulier, de l'échelle automobile.

Le deuxième objectif est d'améliorer la sécurité du chemin des Liserons, et en particulier celle des élèves se trouvant à proximité, en déplaçant la caserne du feu hors du quartier du Chêne. Cela permettra également au service de la voirie et parcs et jardins de la commune de recentrer ses dépôts de matériel.

3. Moyens

La Municipalité a établi un nouveau PPA en Chétry, qui vise en particulier l'accueil de constructions d'utilité publique, telle que la caserne du feu (voir annexe 1). Simultanément, la Municipalité étudie un nouveau PQ au Chêne privilégiant le développement du secondaire pour l'entier du groupement scolaire.

4. Situation actuelle

La situation actuelle vous a été présentée au travers du préavis 5/17, destiné à financer le lancement d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour le projet de caserne.

Durant l'année 2018, trois bureaux d'architectes ont été sollicités. Ils ont tous rendu un projet sous forme d'esquisse et c'est le bureau Egger qui a été le lauréat de ce MEP (voir annexe 2).

A titre d'information, le crédit voté par le Conseil s'élevait à Fr. 63'500.-- et actuellement 53'934.40 ont été dépensés.

5. Situation future

Il s'agit maintenant de poursuivre les démarches jusqu'à la mise à l'enquête du projet. Ensuite, comme pour le Cœur du Chêne, un crédit d'ouvrage sera sollicité du Conseil communal pour passer à la phase de réalisation. Cette phase devra, bien sûr, satisfaire aux critères des marchés publics.

6. Objectif du préavis

Sur la base de l'esquisse du MEP le bureau Egger doit donc établir le projet de nouvelle caserne. Il a choisi de s'entourer de mandataires spécialisés en particulier un ingénieur bois, Baertschi ingénieurs SA et a proposé à la Municipalité l'offre annexée.

Le montant du crédit d'étude sollicité est de CHF 185'000.-. Il comprend les postes suivants :

Architecte	Egger-Architecte	- Projet-enquête-devis	140'780.-
Ingénieur bois	Baertschi Ingénieurs SA	- Etude Structure	15'900.-
		- Conception protection incendie	2'430.-
Ingénieur CV	Conti & Associés	- Bilan thermique	2'500.-
		- Etude chauffage et ventilation	2'000.-
Ing. Electricité	Thorsen	- Besoins-devis	2'600.-
Géomètre	Rossier SA	- Plan de situation	1'500.-
Total HT			167'710.-
TVA 7.7 %			12'914.-
Total TTC			180'624.-
Réserve-arrondi			4'376.-
TOTAL TTC Honoraires mandataires crédit d'étude :			185'000.-

7. Plan des investissements 2019-2023

La construction de la caserne figure dans le plan quinquennal des investissements 2019-2023 pour un montant de Fr. 7'000'000.-- répartis entre 2019 et 2020.

8. Financement

Le crédit de Fr. 185'000.-- sera couvert par la trésorerie courante et/ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'emprunt ci-dessous.

9. Amortissement

L'investissement sera intégralement amorti par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte N° 9282.02 du bilan.

10. Plafond d'emprunt

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.--. La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

920 - Engagements courants (créanciers et autres)	Fr. 203'464.79
921 - Dettes à court terme	Fr. 5'000'000.00
922 - Dettes à moyen et long terme	Fr. 16'951'750.00
923 - Engagements fonds spéciaux	Fr. 227'877.34
Dettes en engagements communaux à ce jour	Fr. 22'383'092.13
Part sur engagements ASSAGIE (22,5% de Fr. 868'526.59)	Fr. 195'000.00
Cautionnements	Fr. 159'000.00
Total dette et engagements	Fr. 22'737'092.13
	soit 53% du plafond voté

11. Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation :

<u>En cours d'adoption :</u>	<u>Fr. 1'232'500.00</u>
PM 13/18 – Renouvellement de trois véhicules des services extérieurs	Fr. 248'000.00
PM 1/19 – Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	Fr. 538'000.00
PM 2/19 – Réponse partielle à la motion Leutwiler	Fr. 111'500.00
PM 3/19 – Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz-Région	Fr. 185'000.00
PM 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	Fr. 250'000.00
PM 5/19 – Vente de 200m ² de la parcelle N° 416	- Fr. 100'000.00
<u>En cours de réalisation :</u>	<u>Fr. 2'399'500.00</u>
PM 1/17 – Révision PQ Chêne	Fr. 110'000.00
PM 5/17 – Etude construction caserne du feu	Fr. 63'500.00
PM 3/18 – Séparatif Temple - Amiral-Duquesne	Fr. 1'550'000.00
PM 7/18 – Trottoir et Arrêt de bus Abraham-Hermanjat	Fr. 520'000.00
PM 8/18 – Réfection de la toiture du Pré de Rolle	Fr. 156'000.00
Total des crédits en cours ou à voter	Fr. 3'632'000.00

12. Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêts de la dette), il n'y a pas de surcoûts de fonctionnement à prévoir.

13. Conclusions

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal N°3/19 relatif au crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz-Région,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. accorde un crédit de Fr. 185'000.-- TTC pour le préavis municipal N°3/19 relatif au crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz-Région,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal.
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte no 9282.02 du bilan

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 22 janvier 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

T. Ribeiro

Annexes : 1. Plan partiel d'affectation « En Chétry »
2. Plan masse Egger architectes - concours de la future Caserne pompiers à Aubonne

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne pour la séance du 29 janvier 2019.